

RÈGLEMENTS
TOURNOI PROVINCIAL BANTAM DE SAINT-JEAN-PORT-JOLI
28^e ÉDITION – 2012

DURÉE DES PARTIES

*La durée des parties est de 1 heure 10 répartie comme suit :

- 3 minutes de réchauffement
- 2 périodes de 10 minutes chronométrées et 1 période de 12 minutes chronométrées.
- Aucun repos ne sera accordé entre la 1^{ère} et 2^e période.
- Une période de repos sera accordée entre la 2^e et la 3^e période pour refaire la surface de la glace.
- En tout temps, advenant une différence de 7 buts à la fin de la 2^e période ou au cours de la 3^e période, la partie prendra fin automatiquement.
- Surtemps : En cas d'égalité après les 3 périodes de jeu réglementaires, il y aura surtemps. Le règlement 9.7.1 de Hockey Québec s'applique intégralement (Franc Jeu 7.7).

*Demi-finale et finale :

- 2 périodes de 12 minutes et 1 période de 15 minutes chronométrées.
- Surtemps : En cas d'égalité après les 3 périodes de jeu réglementaires, il y aura surtemps. Le règlement 9.7.3 de Hockey Québec s'applique intégralement (Franc Jeu 7.7).

Le point Franc-Jeu s'applique de la manière suivante : Après les trois (3) périodes réglementaires de jeu, les équipes qui conservent leur point Franc-Jeu selon les critères établis verront un (1) point ajouté à la fiche de l'équipe.

Si il y a tournoi à la ronde, pour déterminer les équipes participantes aux demi-finales et finales, on précédera par le classement des fiches des équipes et s'il y égalité, on se servira du règlement de départage d'égalité de Hockey Québec 9.8. Les fiches des équipes pourront donc contenir des victoires (2 points), des parties nulles (1 point), point Franc-Jeu (1 point).

Le règlement 9.7 s'applique intégralement pour les demi-finales et finales seulement.

Si une équipe ne se présente pas à un match, l'équipe présente hérite de la victoire (2 points) et du point Franc-Jeu (1 point). L'équipe absente perd automatiquement son point Franc-Jeu.

Si aucune des deux (2) équipes ne se présente, tirage au sort pour déterminer l'équipe gagnante. (Politique lors des tempêtes de neige, vent et verglas). Voir Guide pour tournois et festivals 2011-2012.

Critère des minutes de punition pour la catégorie Bantam : 16 minutes ou moins.

TEMPS D'ARRÊT

Chacune des équipes aura droit à un temps d'arrêt de 30 secondes par partie.

RONDE PRÉLIMINAIRE-CLASSE CC–TOURNOI À LA RONDE

Chacune des équipes est assurée d'un minimum de 3 parties. Le classement des équipes à l'intérieur de chaque groupe lors de la ronde préliminaire sera déterminé de la façon suivante :

- Une victoire donne 2 points.
- Une nulle donne 1 point.
- Toute partie est à finir sauf lors de la première ronde.
- Franc Jeu donne 1 point selon le règlement de la FQHG.

La ronde préliminaire détermine le rang de chaque équipe à l'intérieur de son bloc. Le règlement 9.8 de Hockey Québec s'applique intégralement.

DÉPARTAGE D'ÉGALITÉ

S'il y a égalité au classement entre plusieurs équipes, le classement est déterminé en fonction des critères suivants :

(Règlement 9.8- Hockey Québec)

- a) Le plus grand nombre de victoires.
- b) Le moins grand nombre de défaites.
- c) Le résultat du ou des match(s) entre les équipes en cause (victoires).
Note 1 : S'applique uniquement pour les équipes qui ont jouées l'une contre l'autre dans une même section.
- d) Le meilleur différentiel = le total des buts Pour, moins le total des buts Contre, de tous les matchs.
Note 2 : Si une équipe n'est pas présente pour un match, le nombre de points Pour et Contre des matchs joués contre elle par les autres équipes ne doit pas être considéré dans le calcul.
- e) L'équipe ayant accumulé le plus de points Franc-Jeu
- f) L'équipe ayant marqué le but le plus rapide dans tous les matchs joués.
- g) Tirage au sort.

Note : Dès que le classement d'une équipe est déterminé, le processus doit être repris à l'étape a) pour départager les autres équipes en situation d'égalité s'il y a lieu.

RONDE PRÉLIMINAIRE-CLASSES A - B

Chacune des équipes est assurée de jouer 3 parties à finir.

- La première partie déterminera la participation de l'équipe à la division Élie-Chouinard ou à la division Mario-Côté.
- Ensuite, la formule de la fausse double élimination s'applique.

RESPONSABILITÉS DU TOURNOI

L'organisation du Tournoi Provincial Bantam de Saint-Jean-Port-Joli ne sera pas responsable des accidents qui pourraient survenir aux joueurs, instructeurs, gérants ou toute personne accompagnant l'équipe pendant la durée du tournoi. De plus, l'organisation ne se tient nullement responsable des objets perdus ou volés.

SOLLICITATION

Aucune sollicitation ne sera permise lors du déroulement du tournoi, sauf les tirages au profit du tournoi ou permis par celui-ci.

ARBITRES

- Un minimum de 1 arbitre et 2 juges de lignes fédérés officieront à chacune des parties à moins d'imprévu majeur.

ÉQUIPES

Pour chacune des parties, les responsables de l'équipe doivent se présenter au bureau du registraire une heure avant la partie pour récupérer la feuille de signature.

Chaque équipe doit être prête à commencer sa partie 10 minutes avant l'heure cédulée si l'horaire le permet.

COULEURS DES CHANDAILS

Si la couleur des chandails des deux équipes impliquées ne fait pas contraste, l'équipe visiteuse devra changer de chandail. Des chandails seront alors fournis par l'organisation du tournoi.

SIGNATURE

Chaque joueur et chacun des membres du personnel d'équipe doit compléter la feuille de signature avant chacune des parties.

DISCIPLINE

Aucune conduite anti-sportive ne sera tolérée durant le déroulement du tournoi. Tout joueur, responsable ou supporteur ne se conformant pas à ce règlement sera expulsé pour la balance du tournoi. La décision du comité de discipline est finale et sans appel.

BAS

Chaque joueur doit porter les bas correspondants à son chandail d'équipe et obligatoirement les deux bas de la même couleur. Au 1^{er} avis, le joueur devra se changer de bas pour être conforme. Dans le cas concernant tous les joueurs d'une même équipe, celle-ci aura 2 minutes pour corriger la situation et se verra imposer une pénalité de 2 minutes pour avoir retardé la partie.

CHAMBRES

Seul les joueurs et responsables des équipes sont admis dans les chambres. Les équipes auront 30 minutes pour libérer les chambres après la partie.

PROPRIÉTÉ

Tout dommage ou bri causé aux installations du tournoi mis à la disposition des équipes sera facturé à l'équipe responsable.

TEMPS DE REPOS ACCORDÉ AU GARDIEN DE BUT :

Il n'y aura aucun temps de repos accordé au gardien de but régulier pour se remettre d'une blessure, réparer son équipement ou pour toute autre raison. L'équipe aura 10 minutes pour habiller un autre joueur.

DE PLUS, NOUS VOUS RECOMMANDONS DE PRENDRE CONNAISSANCE DES RÈGLEMENTS :

5.3.1, 7.2.1, 7.2.2, 7.2.3, 7.2.4, 7.2.5, 7.2.5f, 9.6, 9.7, 9.8, inclusivement de **HOCKEY QUÉBEC**. Le protecteur buccal n'est pas obligatoire mais fortement suggéré. Notez que Franc Jeu s'applique.

CARTABLE

Pour être en règle, le cartable de vérification est obligatoire. Le règlement 9.10.10 de Hockey Québec s'applique intégralement.

JOUEURS DU MATCH

À la fin de chaque partie, les deux (2) équipes devront s'aligner sur leur ligne bleue respective et un souvenir du tournoi sera remis au joueur le plus utile de la partie pour chacune des équipes. Ce souvenir sera remis à un joueur différent à chacune des parties à l'exception des finales où tous les joueurs seront éligibles. En tout temps, le joueur du match est déterminé par l'équipe adverse sur des formulaires fournis par le tournoi.

BANNIÈRES ET MÉDAILLES

Des bannières et des médailles seront remises aux joueurs et aux membres du personnel des équipes finalistes et championnes de chacune des classes et divisions.

Par :

L'organisation du Tournoi Provincial Bantam de St-Jean-Port-Joli,

Saint-Jean-Port-Joli, le 11 janvier 2012